



INFO PARENTS - IMPORTANT

RENTÉE SCOLAIRE : inscriptions aux services Enfance-Jeunesse

Pour rappel, cette année, les inscriptions aux différents services Enfance-Jeunesse (accueil périscolaire, restaurant scolaire et accueil de loisirs) se font en ligne sur [l'ESPACE FAMILLE du Pallet](#).

Cet espace sécurisé vous permettra de créer le dossier administratif de votre enfant : c'est une étape obligatoire pour ensuite réserver les activités souhaitées. Une fois ce dossier validé par la mairie, vous pourrez effectuer les inscriptions aux services souhaités et modifier si besoin, les réservations.

Il est donc impératif de procéder à l'enregistrement de votre enfant.

>> Le dossier administratif doit être enregistré impérativement avant le 29 juillet.

Sans ce dossier, vous ne pourrez pas inscrire votre enfant au restaurant scolaire, à l'accueil périscolaire et à l'accueil de loisirs.

>> Les inscriptions à ces services sont à enregistrer au plus tard jusqu'au 23 août pour la semaine de la rentrée.

Si votre enfant a déjà fréquenté les services cette année, vous avez reçu un mail d'activation de votre espace personnel.

Si c'est la 1ère inscription, vous devez créer votre espace personnel via la page d'accueil.

Besoin d'aide ? Une question ? N'hésitez pas à nous adresser votre demande par mail à contact@mairie-lepallet.fr en précisant bien votre identité et celle de votre enfant.

>> INFO FACTURATION :

A partir de septembre, les factures ne seront plus envoyées par mail. Vous les retrouverez directement dans votre espace en ligne dans la rubrique « Mes factures ».

MON TABLEAU DE BORD



CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



L'EXPRESS DU PALLET

L@ lettre électronique d'informations municipales



Juillet - août 2020 - semaine 31

INFO TRAVAUX

Elagage sous lignes électriques



Depuis ce mois-ci, des travaux sont entrepris par Techni-Vert Elagage sur la commune pour élaguer et abattre des arbres sous les lignes électriques Haute Tension.

L'intervention peut se poursuivre sur les 6 prochains mois selon l'avancée du chantier.

OFFRES D'EMPLOI

Remplacements - Temps partiel

La mairie du Pallet recrute pour la rentrée pour 3 personnes à partir du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au vacances scolaires d'automne :

- Un agent d'animation périscolaire et pause méridienne (19h00 par semaine) - BAFA exigé
- Un agent uniquement en pause méridienne (8h40 par semaine) - BAFA exigé
- Un agent de propreté sur les bâtiments communaux (17h30 par semaine)

Annonces visibles sur [Pôle Emploi](#) et [Emploi Territorial](#). **Candidature à envoyer jusqu'au 18 août 2020** à M. le Maire :

- par courrier 26 rue Saint-Vincent, BP 1, 44330 LE PALLET
- ou par mail à contact@mairie-lepallet.fr

INFO PREFECTURE

Sécheresse : la Sèvre au niveau d'alerte

→ sont autorisés : irrigation des cultures sensibles, des cultures irriguées par des techniques économes, des cultures sous serre et jeunes plants en pépinière, usages de l'eau nécessaires au process de production, arrosage de green et départ de golf, lavage des véhicules dans les stations, piscicultures et arrosage des potagers ;

→ sont autorisés seulement la nuit de 20h jusqu'à 10h le lendemain matin, excepté la nuit du samedi au dimanche : irrigation des grandes cultures, usages de l'eau non strictement nécessaires au process de production, arrosage des parcours de golf, remplissage et mise à niveau des plans d'eau à vocation cynégétique, arrosage des espaces verts, des terrains de sport et des massifs de fleurs ;

→ sont autorisés seulement la nuit de 20h jusqu'à 8h le lendemain matin : arrosage des espaces verts pelouse et jardin non potagers ;

→ sont interdits : remplissage et mise à niveau des plans d'eau, remplissage des piscines (sauf 1^{re} mise en eau), nettoyage des véhicules, des bâtiments, des terrasses et des voiries, alimentation des fontaines et douches de plages.

+ D'INFOS : [Préfecture de Loire-Atlantique—Sécheresse](#)

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

Se laver
très régulièrement
les mains

Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir

Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter

Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades

Mairie / 26 rue Saint Vincent - 44330 LE PALLET / Tél : 02 40 80 40 24
E-mail : contact@mairie-lepallet.fr / site internet : www.lepallet.fr

Si vous ne souhaitez plus recevoir l'Express du Pallet, cliquez [ici](#).